REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,

PAR MM. R. CHALON, CH. PIOT ET C.-P. SERRURE.

—

TOME VI.

BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,

9, RUE DE LA MADELEINE.

—

1850

CORRESPONDANCE.

A Messieurs les Directeurs de la REVUE DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

J'ai l'honneur de vous communiquer la description de quelques monnaies du moyen âge découvertes, il y a cinq ans, par suite de la démolition d'une chapelle au hameau de Reuver, situé sur la grande route entre Ruremonde et Venloo. Cette chapelle, qu'on dit avoir servi anciennement au culte païen, se trouvait éloignée du hameau, d'environ cinq ou six cents mètres, sur la rive droite de la Meuse et vis-à-vis du château de Kessel, bâti sur la rive gauche. Cette situation isolée et si près de la Meuse a fait supposer, en outre, que lac hapelle a servi de corps de garde, et d'avant-poste du château fort de Kessel. Cette opinion acquiert quelque vraisemblance par le voisinage d'un ouvrage de défense nommé *Schans*, et composé d'un rempart rectangulaire, muni de bastions aux coins.

Dans un des murs latéraux de la chapelle, M. Vandenbroek, propriétaire à Reuver, a trouvé, dans une ouverture pratiquée entre les cailloux, neuf monnaies qu'il m'assure être toutes les mêmes, et dont huit sont brisées, perdues ou passées en d'autres mains. La neuvième que je viens d'acquérir est un gros de Charles d'Egmont, duc de Gueldre. *Avers :* ✠ KAROLVS ∘ DVX ∘ GELIE ∘ IVL. . . .⁘. Dans le champ deux heaumes, celui de Gueldre avec son cimier au petit lion entouré de plumages, et celui

de Juliers au griffon. — *Revers :* MONETA—NOVA—GELRE—NSIS : Croix traversant la légende ; au centre de la croix l'écusson de Gueldre et dans ses cantons les lettres ∘G∘ ∘E∘ ∘L∘ ∘R∘

Sous les fondements et dans l'intérieur de la chapelle, on a trouvé, à peu de profondeur, les cinq monnaies suivantes que j'ai acquises :

1° Denier d'Arnold, comte de Loos, publié dans la *Revue de la numismatique belge,* t. II, pl. IV, n° 8.

2° Denier de Florent IV, comte de Hollande, publié par Van Alkemade, pl. 17, n° 1.

3° Denier du même, publié par le même, pl. 17, n° 2. Le nôtre offre une légère variété : au revers il n'y a pas de nèfles et la légende porte HON ETA I..z D'CI

4° Monnaie impériale qui a de la ressemblance avec le n° 41, pl. XIX de la *Numismatique du moyen âge*, par M. Lelewel.

La 5° mérite une description plus détaillée, parce qu'elle est une subdivision des monnaies de Bolswert publiées par M. Dirks dans ses *Bydragen tot de munt en penningkunde van Friesland :*

Avers : ✠ MONETA ∘ DE : BOLSV. Aigle bicep, armes de la ville de Bolsweert (*Bolverda*) en Frise.

Revers : ∘ ANO ∘ DNI ∘ MCC CCLV. Croix traversant la légende et cantonnée des lettres B - O - L - S répétition du nom du lieu. Cette pièce, ainsi que toutes les autres, à l'exception du n° 4 qui a perdu ses légendes, est bien conservée.

Je suis, Messieurs, etc. E. Slangen.

Château d'Aldengoor, près de Ruremonde,
le 27 février 1850.

A Messieurs les directeurs de la Revue de la Numismatique belge.

Malines, le 6 juin 1850.

Messieurs,

Je vous envoie deux notes que mon honorable ami M. Verachter a eu la bonté de me faire parvenir, la première en vue de combattre mon opinion au sujet des monnaies gueldroises portant l'écusson de Malines. Je vous prie de vouloir les insérer à la suite de mon article, avec les observations y jointes (1).

Celle-ci est extraite de l'ordonnance de Maximilien, du 19 septembre 1492, dans laquelle il est dit : « Doresenavant nous n'aurons en nostre pays de par deça que deux « monnoyes, assavoir une en nostre ville d'Anvers et une « autre en nostre ville de Bruges. » Si l'ordonnance prescrit de ne *battre doresenavant* qu'à Anvers et à Bruges, elle parait dire aussi que jusqu'alors on avait battu monnaie ailleurs, et certes on a eu le temps de le faire en 1492, avant la publication de cette ordonnance. Si, comme les comptes paraissent l'établir, on a cessé de frapper de la monnaie à Malines en 1489, et si l'atelier d'Anvers était, déjà alors, le le seul qui fût en activité dans le Brabant, il était vraiment inutile d'ordonner que *doresenavant* on ne battrait ailleurs qu'à Anvers.

Les types des simple et double briquets (*vueryzer*), au nom de Philippe seul, frappés en 1492, existent pour Anvers et

(1) L'article de M. de Coster étant déjà imprimé, la rédaction s'empresse d'insérer sa lettre dans la correspondance.

pour la Flandre. Nous avons donné ces mêmes types frappés pour la Gueldre et portant l'écusson de Malines en *signe monétaire*. Mais ils existent aussi pour la Hollande; et ceux-là, ayant la *rosette* pour marque de leur atelier, semblent bien provenir de celui de Dortrecht. Cependant l'ordonnance citée ne fait pas plus mention de la ville de Dortrecht que de celle de Malines.

Or, si M. Verachter veut attribuer à l'atelier d'Anvers les monnaies gueldroises de 1492, pour le motif que l'ordonnance de cette année ne mentionne pas d'atelier de la Gueldre, il devrait, pour être conséquent, donner également à Anvers les monnaies frappées pour la Hollande.

La seconde note envoyée par M. Verachter est extraite des dépenses d'un compte de monnaie du 20 mai 1496 au 9 septembre 1497. En voici la traduction : « A maitre Jean « de Nimègue, tailleur des coins de cette monnaie, lequel a « été mandé différentes fois, pour le fait des monnaies, de « se rendre dans les villes de Louvain, Bruxelles, Bruges et « *Malines*, et y a fait divers patrons servant aux fers des- « dites monnaies, dans lesquelles il a gravé pendant cin- « quante-huit jours à 1 franc par jour; mais seulement « pour vingt jours, attendu que la dépense concerne la « monnaie de Brabant, liij esc. iiij den. »

Le libellé de cette dépense paraît constater qu'après 1492 on a encore frappé à Louvain, à Bruxelles et à *Malines*. Nous n'avons pas retrouvé la monnaie de ces ateliers après 1492; mais il existe dans le riche cabinet de M. Keer, à Amsterdam, un *vueryzer*, au nom de Philippe le Bel, portant la date de 1495 et frappé à Dortrecht pour la Hollande.

Agréez, etc. De Coster.

MÉLANGES.

Av. DVX LOV (*Dux Lovaniæ*). Buste à tête casquée, visière pendante, profil à gauche, tenant un drapeau sur lequel apparaît le lion.

Rev. OSCACRVX (*o sancta crux*). Croix très-ornée, les branches terminées en fleurs de lis. (Pl. V, fig. 5.)

Denier d'argent, de parfaite conservation; poids 8 décigrammes.

Je viens d'acquérir cet intéressant denier que j'attribue à Godefroi III, duc de Brabant (1143 à 1190). Un denier pareil s'est rencontré dans la trouvaille, faite récemment dans le Luxembourg, presque entièrement composée de monnaies liégeoises de la seconde moitié du XIIe siècle.

M. de Lafontaine, ancien gouverneur du Grand-Duché, doit avoir terminé son travail sur ce précieux dépôt monétaire contenant 16 types épiscopaux, 5 types impériaux et deux types brabançons; ces derniers faisant l'objet de cette notice.

Av. GODEFRID. Buste à tête cernée d'un bandeau perlé, tenant un drapeau au lion.

Rev. HENRIC· SCVT (*Henrici scutum*). Lion dans un écusson; entre les jambes de l'animal on lit LEO. (Pl. V, fig. 6.)

Denier d'argent; poids 8 décigrammes. Le dépôt n'a signalé que six exemplaires de cette monnaie.

Le duc Godefroi III, dans quelques-unes de ses chartes, prend le titre de duc de Louvain. De son vivant, en 1185, il s'était associé son fils Henri au gouvernement de ses États; ce point historique est évidemment confirmé par le denier portant la légende *Henrici scutum*. Aussi je n'hésite pas à assigner à une époque plus ancienne, c'est-à-dire antérieure à cette association, le denier portant DVX LOV.

La trouvaille luxembourgeoise a révélé cette singularité très-remarquable sur les monnaies de Raoul de Zeringen (1167 à 1191), que plusieurs des emblèmes qu'elles représentent sont naïvement énoncés dans les légendes. Ainsi sur le revers représentant le Perron liégeois, on lit PERV; sur celui au faucon on lit FACVN; sur celui portant une clef on lit CLAVIS. Simon de Limbourg, compétiteur d'Albert de Cuyck, vers 1194, accoste le Perron des lettres PERO; Albert de Louvain, ou Albert de Cuyck (1191 à 1195), — car le personnage ne prend encore que la qualification de PPOSITVS (*præpositus* ou *propositus*) qui convient à l'un comme à l'autre — représente sur un denier un bélier qu'il nomme MVTV; et sur un autre un cheval, attaché à un arbre, qu'il nomme EQVVS VENATIS (*venaticus*). Un denier impérial, probablement frappé à Maestricht, représente également une clef, et porte aussi la légende CLAVIS; un autre donne au revers un écusson portant un aigle éployé, autour duquel ont lit SCVT. IPEAT (*scutum Imperatoris*) (1).

(1) Parmi les impériales, le type à l'aigle est le seul un peu commun

Sous l'épiscopat d'Albert de Cuyck (1195 à 1200), parait cesser cette simplicité épigraphique. Le duc Godefroi III, contemporain de Raoul de Zeringen, a imité cette façon ingénue; nous avons vu que le lion s'appelait LEO, et le revers du denier représentant une croix porte la légende *o sancta crux*.

Si je me suis permis une petite excursion sur le domaine de M. de Lafontaine, je n'ai voulu anticiper en rien sur la publication de son travail que nous attendons avec une vive impatience; mais je devais faire connaître succinctement ces détails, pour essayer de restituer à Godefroi III un denier anonyme qui erre dans nos cabinets sous diverses attributions.

Ce denier représente d'un côté un buste en profil, la tête couverte d'un casque de forme conique, portant drapeau; légende LDVX; le revers porte un lion passant et la légende LEO. De Renesse a donné cette monnaie à Lambert de Louvain; d'autres numismates y ont vu une monnaie conventionnelle entre l'évêché de Liége et le duché de Brabant, les trois lettres LEO leur paraissant dire *Leodium;* enfin la lettre initiale L, précédant le mot DVX, fut supposée par d'autres indiquer le mot *Limburgie* ou *Lotharingie*.

Ce denier, par son style et tous ses caractères épigraphiques et archéologiques, se rapporte très-bien à l'époque

dans la trouvaille; il y en avait environ 25 exemplaires dont bon nombre accusaient une longue circulation. Cette circonstance me fait supposer que c'est la monnaie impériale qui a introduit cette naïve interprétation des emblèmes monétaires. Au surplus j'ai vu un denier impérial, évidemment antérieur à ceux-ci, portant un aigle éployé en plein champ, et la légende AQVILA.

des deniers de Godefroi III; c'est donc à ce prince que je pense qu'il doit être restitué, et la lettre L serait l'initiale du mot *Lovaniæ*.

De Coster.

L'auteur de l'intéressante *Notice historique sur l'ancien comté impérial de Reckheim* dit, p. 30, qu'il n'a pas rencontré, dans les documents généalogiques qu'il avait consultés, la mention positive de la possession du fief de Reckheim par un membre de la famille de Vlodorp. Le directeur de cette Revue, M. le professeur C.-P. Serrure, à qui on doit le chapitre concernant la numismatique de Reckheim, dit, p. 86-88, « que les armoiries qu'on remar-« que sur les *daelders* de Reckheim sont celles de la famille « de Vlodorp ou Flodorp. Par conséquent, c'est à un « membre de cette famille qu'on doit restituer les monnaies « que les numismates, et entre autres, M.-J. de Reichel, « ont attribuées au comte de Bossu.

« D'après Imhoff et les *Délices du pays de Liége,* que « M. Goethals a copiées dans son Dictionnaire généalo-« gique, les barons de Quaedt de Wickraedt vendirent, « en 1556, la terre de Reckheim à Herman de Lynden. « Mais selon nous cette date est inexacte.

« Nous nous fondons : 1° sur ce que les monnaies frappées « à Reckheim de 1555 à 1563 ne portent pas encore les « armoiries de Lynden ; 2° sur l'âge de Herman de Lynden, « qui, en 1556, n'avait que neuf ans.

« Nous sommes persuadé que la découverte de nou-

« veaux renseignements historiques viendra pleinement « confirmer nos conjectures. »

Il m'est fort agréable de pouvoir confirmer les conjectures de M. Serrure par des pièces authentiques.

Dans les archives de la ville de Nimègue se trouve une insinuation du 13 novembre 1561, par laquelle l'empereur Ferdinand Ier cite la ville de Nimègue, et avec elle, Marguerite, abbesse de Thorn; *Guillaume d'Uhledorff, sire d'Odenkirchen, Dalenbroek et Reckum;* Guillaume, sire de Batenbourg et de Stein; Guillaume, comte de Berg, sire de Bilant; le comte de Meurs et la ville de Neus, à comparaître devant la chambre impériale de Spire. Ils étaient cités pour ne pas avoir observé les ordonnances sur la monnaie faites à la diète de l'Empire en 1559, et notamment pour avoir contrevenu à la défense de faire usage du droit de battre monnaie. Cette défense portait qu'aucun membre de l'Empire ne pourrait plus battre monnaie, à moins qu'il ne fût électeur et prince, et cela sans préjudice à la possession légitime de son droit et jusqu'à ce que la prochaine diète eût pris des mesures ultérieures concernant la monnaie. M. P.-C.-G. Guyot, numismate à Nimègue, a fait connaître cette citation par suite d'un article que nous avions publié sur une monnaie de Nimègue, et qui fut inséré dans le *Tydschrift voor munt- en penningkunde,* dirigé par M. Van der Chys, t. II, p. 799. M. Guyot, qui s'occupe principalement des monnaies de sa ville natale, a fait des recherches dans les archives de l'hôtel de ville pour éclaircir notre article. Le résultat de son travail a été publié dans le tome IV des *Bydragen voor vaderl. geschiedenis en oudheidkunde.* Inutile de dire que la différence

d'orthographe entre Vlodorp et Uhledorff est une de celles qui se rencontrent assez fréquemment, vers cette époque, surtout dans les documents écrits en allemand.

J.-F.-G. Meyer.

M. de Robiano, en donnant dans le volume précédent le catalogue des monnaies luxembourgeoises qu'il possède, y fait figurer, sous le n° 33, un gros tournois de billon que quelques numismates ont cru frappé au château de Mirwart. Cette pièce, qui a passé des collections de M. Ducas et de Coster dans celle de M. de Robiano, a déjà été publiée par M. Lelewel, dans les *Blätter für Munzkünde* du docteur Grote, vol. III, p. 266 (pl. VI, fig. 127). Ce savant numismate y a lu : MONETA IN IEVAR, et l'a attribuée à la seigneurie de Jever, en Oost-Frise. Le docteur Grote, qui a donné lui-même dans le volume IV de son journal toutes les monnaies luxembourgeoises qu'il a connues, n'y a pas compris ce gros. Nous préférons l'opinion de MM. Lelewel et Grote à celle de M. de Robiano.

Sous les n°s 75 et 77, M. de Robiano attribue à la seigneurie de Chiny deux monnaies que nous aimons mieux classer parmi celles de Loos, puisque rien de spécial n'indique qu'elles aient été frappées pour Chiny.

C.-P. Serrure.

Nous disions, il y a deux ans, dans nos *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, que la pièce d'Albert

de Namur (1037-1105), gravée dans Koehne, *Zeitschrift für Münz-Siegel und Wappenkunde*, t. II, pl. VIII, devait faire supposer que des pièces analogues avaient été frappées par les autres seigneurs, ducs ou comtes, la plupart bien autrement puissants et riches que les comtes de Namur. Cette prévision paraît s'être réalisée, pour le Hainaut, au delà de nos espérances.

On trouve dans la IXe livraison, qui vient de paraître, des *Mémoires de la Société d'Archéologie et de Numismatique de St-Pétersbourg*, pl. XIII, n° 11, le dessin d'un denier d'argent, dont la description et la provenance ne seront indiquées que dans le volume suivant. Ce curieux denier présente à l'avers, dans un cercle perlé, une épée la pointe en bas, autour + RAINNADVS. Au revers, dans un même cercle perlé, une petite croix patée, cantonnée de quatre globules, autour + MONTE∽. — Arg. d'un diamètre un peu plus petit que le denier carlovingien.

Notre première idée avait été d'attribuer cette pièce à Rainier V (1013-1030) ou peut-être à un de ses prédécesseurs du même nom. Mais la forme *Rainnadus* s'éloigne trop de toutes celles connues du nom des *Rainier* (1) pour que nous osions la leur attribuer. Le mot Rainnadus ne peut signifier que Renaud. Or l'histoire fait précisément mention d'un personnage de ce nom qui aurait été créé comte de Mons, par l'archevêque Brunon, après la déposition de Rainier III, et qui fut tué dans une bataille que lui livrèrent les fils de ce comte, en 974 (2), à Péronne,

(1) Rayginerius, Raynerus, Raginerius, Reinerus, etc.

(2) Albéric des Trois-Fontaines, année 974.

près de Binche [1]. C'est à peu près là tout ce que l'on sait tant sur notre Renaud que sur les autres comtes éphémères qui se succédèrent de 958 à 998 et auxquels on donne les noms de Richer, Garnier, Godefroid et Arnoul.

Si cette pièce peut réellement être attribuée au comte Renaud, c'est, sans contredit, un des monuments numismatiques les plus curieux de notre pays. Nous devons toutefois faire observer que nous n'avons vu qu'une planche gravée, et que le dessin le plus exact ne suffit pas pour juger de l'origine, de l'âge et surtout de l'authenticité d'une monnaie. Il ne peut rendre ces petites nuances de style, de gravure, de fabrication, cet aspect du métal, ces particularités que l'instinct de l'amateur saisit, comprend, mais ne définit pas.

Deux autres pièces très-précieuses pour l'histoire de nos monnaies se trouvent aussi gravées dans la même livraison, pl. XIII, nos 9 et 10; en voici la description :

N° 9. Tête de trois quarts. ALBƐRTVS.

Rev. Dans un cercle perlé, un petit anneau central entouré de quatre lozanges et de quatre tiges terminées en feuille à trois pointes, formant une double croix. .. dioNANT .. O.

N° 10. Même tête. +ƎINRICVS.

Rev. Même type que le n° 9. + diONAN..... [2]. Arg. Même diamètre que le n° 11.

[1] *Chronique de Balderic*, publiée par M. Leglay, pages 148 et 471 — Sigebert de Gembloux, année 974.

[2] Le graveur a remplacé les deux lettres illisibles DI par OV. C'est évidemment une supposition malheureuse.

Ces deux pièces appartiennent incontestablement à la ville de Dinant, et l'identité de leur style et de leur type prouve qu'elles sont contemporaines.

Déjà notre savant ami, M. le professeur Serrure, avait enrichi son cabinet d'une monnaie de Dinant au nom d'un *Albert*, mais d'un type tout différent. Il l'attribuait avec raison, pensons-nous, au comte de Namur, Albert III, 1037-1105. Les comtes de Namur paraissent avoir partagé, avec les évêques de Liége, la souveraineté de la ville de Dinant, ou au moins certains droits utiles sur cette ville. Une charte de l'an 1080 (1), par laquelle l'abbé de Wausors renonce au privilége qu'il avait d'établir une barque pour le passage de la Meuse à Dinant, « *navem unam magnam, quam bargam vocant,* » privilége que la construction du pont de pierre rendait illusoire, s'exprime ainsi : « *Cumque placuisset Dominis,* QUI PRÆERANT LOCO, *scilicet* HENRICO *episcopo, comiti* ALBERTO *namucensi,* etc. Ces paroles sembleraient prouver assez clairement que le comte de Namur était au nombre des seigneurs de la cité; cependant, un peu plus loin, il paraît n'intervenir dans l'acte qu'en qualité d'avoué de Wausors. Quoi qu'il en soit, nous croyons incontestable que les comtes de Namur ont exercé, à Dinant, le droit de battre monnaie, et nous pensons qu'il faut attribuer les deux deniers de la Société de Saint-Pétersbourg à l'évêque Henri, 1075-1091, et au comte Albert III, 1037-1105.

R. CH.

(1) MIRÆUS. T. I, p. 267.

On vient de trouver, dans les environs de Cortenberg, un petit dépôt de monnaies composé de : deux écus d'or de Louis de Bavière; quatre pièces au même type de Jean III, duc de Brabant : MONA JOHIS DEI GRA. BRABANCIE DVX; environ cent gros d'argent du même duc, aux quatre lions dans une épicycloïde à quatre lobes : MONETA BRABNCIE; et un seul, au même type, de Jean de Bohème pour le Luxembourg.

R. Ch.

Il a paru, en France, à l'occasion de la révolution de 1848, une innombrable quantité de prétendues médailles, — grossières et ridicules parodies de la numismatique, — dont le résultat sera probablement de dégoûter des collections de médailles modernes. Quel intérêt, en effet, peuvent avoir ces morceaux de plomb, coulés dans des moules de cuivre ou de plâtre par deux ou trois farceurs industriels, spéculant sur le désir qu'ont toujours les amateurs de compléter leurs suites? Ces pièces, fruit du caprice individuel, n'émanent nullement des clubs, des sociétés ou des personnages à qui on les attribue; sans aucun caractère d'authenticité, elles n'ont pas, comme quelques médailles de la première révolution, le mérite de peindre leur époque. Leurs légendes de sauvages, leurs emblèmes de cannibales ne sont pas de notre siècle ; l'honneur et le *profit* doivent en revenir en entier à MM. ****

Ce qui nous a le plus étonné dans cette *affaire*, c'est de voir un homme d'esprit et d'infiniment d'esprit, un savant distingué de l'Institut employer sa plume à décrire, *con*

amore, de pareilles niaiseries. Si M. de S*** éprouvait le besoin de lancer des brocards à l'événement de Février et aux hommes de la veille, les prétextes et les occasions ne lui manquaient pas. Il aurait dû, ce nous semble, ne pas mêler les passions politiques aux paisibles préoccupations d'une science sérieuse, et nous faire grâce d'une « Foire aux idées » numismatique. R. Ch.

M. Perreau, de Tongres, occupé à dresser le catalogue des monnaies de Liége, invite les numismates à vouloir lui envoyer la description de toutes celles non décrites dans l'ouvrage de Renesse sur l'*histoire numismatique du pays de Liége.*

M. le chevalier Thomsen, à Copenhague, nous a fait connaître deux nouvelles monnaies de la seigneurie de Heinsberg (*voir* le tome V, p. 260). Nous nous empressons de les publier, en exprimant à M. Thomsen notre reconnaissance pour sa communication si bienveillante :

Av. GOD—FRID—VS DNS. Écu écartelé de quatre lions.

Rev. + MONETA : WASSENB. Croix fleuronnée. — Arg. (Pl. I, fig. 8.)

Cabinet de M. Herbs, archiviste, à Copenhague.

Wassenberg est une petite ville située dans l'ancienne seigneurie de Heinsberg.

Av. comme celui gravé au tome V, pl. IX, fig. 23.

Rev. DOMINVS : GODFRID. Croix légèrement patée et portant au centre une fleur. (*Ibid.*, fig. 9.)

Cabinet royal, à Copenhague.

M. Thomsen nous fait remarquer qu'au commencement de la légende se trouve la marque du monnayeur, marque qui est un lis à demi coupé.

L'exemplaire en question provient d'une trouvaille faite en 1847, dans le Jutland. Les monnaies qui le composaient avaient été enfouies vers 1403.

CH. P.

Parmi les nombreuses sociétés savantes qui ont été établies dans la Belgique, nous devons signaler en premier lieu la Société Archéologique de Namur. Elle a déjà fait plusieurs publications importantes, qui intéressent surtout l'histoire de la province de Namur en particulier, et l'archéologie en général. Dans la troisième livraison que nous avons sous les yeux se trouve un article consacré aux mélanges qui contiennent bon nombre de renseignements précieux pour la numismatique. Nous en donnons ici un résumé très-succinct pour faire voir combien les publications de la Société sont utiles à la science.

Dans le lit de la *Basse-Sambre* à Namur, on découvrit, pendant l'été de 1846, des monnaies de cuivre, six monnaies romaines de petit bronze de *Salonina, Claudius Gothicus, Constantinus magnus et Valentinianus;* une quarantaine de monnaies namuroises ; environ soixante et dix monnaies du moyen âge, appartenant pour la plupart à la Belgique,

et parmi lesquelles deux monnaies carlovingiennes, dont l'une frappée à Namur et l'autre à Dinant [1].

Dans le port de Grognon, à Namur, on trouva, par suite de travaux y exécutés, plusieurs monnaies romaines et du moyen âge, dont M. le baron de Pitteurs a déjà parlé dans la *Revue* (t. III, p. 429).

Au-dessus des rochers des *Grands-Malades*, près de Namur, on trouva, en 1847, deux médailles de grand bronze, l'une d'*Antoninus Pius*, l'autre de *Septimus Severus*. A ce propos M. J. Borgnet rappelle qu'en 1819 une trouvaille de ce genre avait déjà été faite aux *Grands-Malades*, et qu'on y trouva une urne qui contenait plus de 5,000 médailles.

A Surice il fut trouvé environ 2,000 médailles romaines de petit bronze.

A Niverlé, près Surice, on trouva, en 1849, un vase contenant environ 1,500 monnaies qui, d'après les on dit, étaient romaines.

A Bause, furent trouvées des monnaies romaines.

A Goë on trouva un pot contenant environ 300 monnaies que M. le baron de Pitteurs de Budingen n'hésita pas à attribuer à Henri III, duc de Brabant (1248-1261); malheureusement la trouvaille tomba entre les mains d'un marchand ambulant qui l'aura probablement fait fondre.

C'est plus qu'il n'en faut pour démontrer que les membres de la Société Archéologique de Namur sont actifs et qu'ils recueillent dans leurs publications des renseigne-

[1] Nous nous proposons de publier incessamment ces deux monnaies dans la *Revue*.

ments très-utiles pour la numismatique. Une société semblable vient de se former à Liége, et exercera, nous n'en doutons pas, une influence non moins salutaire sur cette province; les noms des personnes qui sont à la tête de cette nouvelle société sont pour nous des garanties suffisantes.

Ch. P.

Advys in 1563 uitgebragt door de regtsgeleerde faculteit van Leuven, nopens het muntregt der stad Nymegen; medegedeeld door P.-C.-G. Guyot. (Avis donné en 1563 par la faculté de droit de l'université de Louvain, concernant le droit de battre monnaie de la ville de Nimègue; publié par P-C.-G. Guyot.)

En publiant le texte latin de cet avis, dans les *Bydragen voor vaderlandsche geschiedenis en oudheidkunde, deel VII*, M. Guyot, de Nimègue, a eu soin d'y ajouter une ancienne traduction gueldroise. Il a fait précéder le tout d'une introduction dans laquelle il raconte les circonstances qui donnèrent lieu à cet avis. L'empereur Frédéric III, par lettres du 11 août 1442, accorda à la ville de Nimègue les mêmes droits que ceux qu'il avait accordés le 21 juin de la même année à la ville d'Aix-la-Chapelle. Appelée devant la chambre de Spire afin de faire valoir ses droits pour battre monnaie, la ville de Nimègue exhiba ces lettres, qui accordaient seulement au magistrat d'Aix-la-Chapelle le droit de fixer le cours des monnaies qui circulaient dans cette ville. Le fiscal ne trouva donc pas les titres suffisants; et ce fut dans cette circonstance que les magistrats de Nimègue s'adres-

sèrent à la faculté de droit de Louvain pour qu'elle donnât son avis dans cette affaire. Ils demandèrent aussi l'opinion de ceux d'Aix-la-Chapelle, qui leur répondirent par lettres missives également reproduites à la suite de l'avis. Le droit de battre monnaie ne fut plus contesté à la ville depuis 1563, mais ce fut seulement par lettres de l'empereur Maximilien II, du mois d'août 1567, que l'interdiction de frapper monnaie par ceux de Nimègue, fut levée. Cette introduction contient encore d'autres détails indispensables pour ceux qui veulent étudier les monnaies municipales de cette ville.

Ch. P.

M. E. Jonnaert continue à publier des monnaies flamandes dans les *Annales de la Société d'émulation, à Bruges*. Son dernier article, qui vient de paraître, contient la description des monnaies frappées par Robert de Bethune, comme seigneur de Termonde et ensuite comme comte de Flandre. Une planche offrant huit monnaies y est jointe. Après avoir parlé d'un esterling frappé par Robert comme seigneur de Termonde, M. Jonnaert entretient ses lecteurs d'un denier au type de Bruges, qu'il a publié parmi les deniers attribués à cette ville. Dans les cantons de la croix de cette monnaie se trouvent les lettres ROBT, qui avaient fait supposer à M. Jonnaert qu'elle appartenait à Robert de Jérusalem, comte de Flandre. Aujourd'hui il est convaincu que cette monnaie est bien plus moderne, et qu'elle doit avoir été frappée par Robert de Bethune, avec les monnaies duquel elle fut trouvée une première fois à Bruges et une

seconde fois à Termonde. « J'étais dans cette conviction, » dit-il, « lorsque le hasard me fit remarquer la parfaite res- « semblance de l'écu de ces pièces avec celui de l'esterling « de Termonde. En effet, elles portent aussi un lion avec « bordure dentelée. » Nous devons nous ranger à cette attribution, et nous croyons que tous les numismates seront du même avis.

Parmi les monnaies publiées par M. Jonnaert, il y en a qui sont d'une grande rareté.

Ch. P.

Les journaux belges ont été singulièrement mystifiés, dans le courant de l'année dernière, à propos de la découverte d'un trésor de monnaies fait à Isque, province de Brabant. Voici ce qu'on y lit : « Des monnaies anciennes « ont été dernièrement trouvées à Isque dans les décom- « bres d'une maison appartenant au brasseur Van Billoen. « Cette maison avoisinant l'église, parait avoir été construite « sur les ruines de l'ancienne tour qu'un violent incendie « détruisit à la fin du xve siècle. Ce qui porte à croire que « cette catastrophe coïncide avec la perte du trésor qu'on « vient de trouver, c'est que les pièces de monnaies dont il « se compose appartiennent toutes aux ducs de la maison « de Louvain et de la maison de Bourgogne. Ce sont toutes, « en effet, comme l'a reconnu le comte de *Steinbügel* (?), « des monnaies ou des médailles portant le nom des ducs « Henri III, Jean Ier, Jean II, Jean III, de Jeanne de Brabant « et de Wenceslas, du duc Antoine, de Philippe le Bon et « de Charles le Téméraire. Ces pièces, la plupart en argent,

« représentent une valeur de 8,000 francs ; il est à regretter « que la spéculation se soit emparée de leur débit, et que « le gouvernement n'ait pas acquis pour ses musées la plus « grande partie de cette collection. » Tout numismate un peu au fait des trouvailles s'apercevra de suite qu'il est impossible de trouver réunies dans un même dépôt des monnaies de Henri III et de Charles le Téméraire. Nous pouvons assurer, d'après le témoignage de deux numismates qui se sont rendus sur les lieux et qui ont vu les monnaies, que tout le dépôt se composait de *braspenningen* et de *demi-braspenningen,* frappés par Philippe le Bon, pour les provinces de Brabant, de Flandre et de Namur.

Il est fâcheux que certaines personnes se plaisent à publier de pareils puffs qui passent ensuite, sur la foi des journaux, dans des écrits sérieux. Il y a, par exemple, certaines Tablettes, publiées par une société littéraire, qui ont reproduit cet article, sans indiquer la source, avec un autre canard inséré dans les journaux, à propos d'une prétendue exposition de tableaux à Constantinople. Or, tout le monde sait que les représentations humaines sont très-sévèrement défendues par le Coran, livre saint, auquel aucun sultan n'a pas encore osé porter la main, quelque novateur qu'il fût. Il est donc à peu près impossible d'aller chercher une exposition de tableaux chez des musulmans.

A propos de puffs, nous en avons remarqué un dans un journal scientifique de l'Allemagne. Il s'agit d'un joujou d'enfant, d'une de ces petites flûtes en terre cuite telles qu'on en voit dans la bouche de tous les moutards de nos campagnes. Dans ce recueil on fait passer une de ces flûtes comme une antiquité germanique. L'auteur de l'article a eu

soin de la faire lithographier de face et de profil, et se demande si c'est un oiseau aquatique, un CANARD (*wasser-vogel, ente*). *Canard!* oui, et *canard* très-soigné. Voilà les résultats des puffs et des canards. Et la science? On la rend ridicule aux yeux du vulgaire.

Ch. P.

Nous connaissons un ducat de Charles-Alexandre de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens, et frappé par lui en sa qualité de grand maître de l'ordre Teutonique. En voici la description :

Av. D. G. CAROL. ALE. DUX LOTH. ET BAR. Buste à droite.

Rev. SUPR. MAGIS IN BORU. ADMI. ORDI. TEUTO. MAGNUS MAGI. Armoiries du prince. 1765.

Il nous est impossible de dire dans quelle localité le ducat en question a été frappé; mais nous savons très-positivement, d'après une note que nous avons trouvée aux Archives du Royaume, qu'il fut frappé vers 1772 des ducats à Bruxelles, pour le compte du grand maître de l'ordre Teutonique. Plus tard nous avons trouvé une autre note que nous transcrivons ici, parce qu'elle fournit des détails sur les objets d'art qui ont servi de matière à la fabrication des ducats. Les coupes d'or et les chaînes y mentionnées étaient probablement des objets d'art d'une grande importance, et qui ont tous passé au creuset, malgré l'amour tant vanté de Charles de Lorraine pour les beaux-arts. Nous transcrivons la note littéralement,

en ayant soin de mentionner les années des règnes des grands maîtres dont les chaînes ou les coupes sont indiquées.

« *Mémoire.*

« Le 2 décembre 1772, M. de Breuning, chancelier de l'ordre Teutonique, en la présence du soussigné, conseiller, commissaire des monnoyes de Sa Majesté, et du waradin de l'hôtel de la monnoye de Bruxelles Marquart, a livré au directeur de cette monnoye Van der Motte la quantité de 96 m. 7 onc. 12 est. d'or en huit articles *sub n*^{is} 1 jusqu'à 8, comme il conste de la notice faite par Dineur, official du bureau du change, signée du directeur et remise au chancelier.

« Qu'ayant été pris un morceau d'or des quatre premiers nombres, afin de les essayer, pour se régler selon, à la fonte à faire, on a de suitte forgé et totalement défiguré les pièces de ces nombres.

« Après ceci, le chancelier a aussi vu faire les essais desdits quatre morceaux d'or par l'essayeur de la monnoye le Martin, qui a rapporté :

« N° 1. Couppe d'or du grand maître, l'archiduc Maximilien (1595-1618), pesant m. 31,5 au titre de 21 k^{t} 5 gr.

« N° 2. Couppe d'or du grand maître Micheling (Wolfgang Schuzbar dit *Milchling*, 1543-1566), pesant 26 m. 3 onc. 3 est. au titre de 21 k^{t} 1 gr.

« N° 3. Couppe d'or du grand maître Jean-Eustache de Westernach (1625-1627), pesant 25 m. 2 o. 10 est. au titre de 21 k^{t} 4 gr.

« N° 4. Couppe d'or du grand maître Walter de Cronberg (1526-1543), pesant 3 m. 7 o. 5 est. au titre de 22 k^{t} 2 gr.

« Le 3 décembre 1772, les pièces desdits quatre nombres

pesant ensemble 87 m. 2 onces, ont été fondues à l'intervention du chancelier ; et non-obstant que le creuset a crevé en remuant l'or pour le bien mélanger, on a pu tirer un lingot d'or dont l'essai fait, en la présence du chancelier, a été rapporté au titre de 21 k^{t} $\frac{1}{4}$ gr. et la refonte de cet or aiant été remise au lendemain.

« Le 3 dito de décembre 1772 on a aussi fondu ensemble l'or des quatre nombres restants, savoir :

« N° 5. Une chaîne d'or du grand maître l'archiduc Maximilien, pesant	7	0	10
« N° 6. Une chaîne d'or émaillée, pesant . .	1	2	17
« N° 7. Une chaîne d'or en forme de pois, pesant	1	0	17
« N° 8. Une chaîne d'or plus petite travaillée en guise de filgrain, pesant.	»	1	8
Portant ensemble . . . m.	9	5	12

Soit effectué.

« (*Signé*) Charles de Lorraine.

« Bruxelles, le 14 décembre 1772.

« (*Signé*) Le comte de Fraula. »

D'après une lettre des chef et conseillers assesseurs de la jointe des monnaies adressée, le 22 décembre 1772, au comte de Fraula, commissaire de la monnaie, le prince Charles avait résolu de faire fabriquer deux cents de ces ducats, au même titre que ceux de Hollande. Une autre lettre du 5 janvier suivant donna ordre aux directeurs et waradins de la monnaie d'en fabriquer trois cents.

Ch. P.

Il a existé de tous temps des faussaires qui ont fabriqué ou imité des monnaies et des sceaux. Si les noms de quelques faux monnayeurs ou faussaires sont connus, il n'en est pas de même de ceux qui ont fabriqué de faux sceaux. En voici un mentionné dans un inventaire des chartes des ducs de Brabant. Nous donnons le passage qui le concerne en entier, parce qu'il contient aussi quelques détails historiques qu'on chercherait vainement ailleurs :

« Unes grandes lettres de sire Jehan de Saint-Amant, « dit le Merchier, prebstre, chappellain de nostre saint père « le Pape et chanoine de Cambray, escriptes de sa main et « signées de son saing manuel, contenant bien au long la « confession par lui faicte de sa france et libérale voulenté, « de plusieurs grans crismes tant de lèse magesté comme « autres par lui perpétrées, assavoir : de avoir contrefait « plusieurs seaulx de grans princes et seigneurs, desquelz il « estoit serviteur, et d'avoir escript plusieurs fauses lettres « pour son prouffis singulier, et entre les autres ce qu'il « avoit marchandé avec aucuns Anglois de leur faire sçavoir « à quelle puissance feu monseigneur Wenceslaus, duc de « Brabant, passeroit pour venir en France en l'aide du roy « à l'encontre lesdits Anglois, affin de le prendre sur le « chemin ou de le empoisonner par boire ou mangier, « dont le dit sire Jehan receut certaines sommes de deniers « et bailla ses lettres de accomplir les dictes traïsons; et « lequel fu accusé et prins à Brouxelles à la requeste d'un « que on appelle Maugis, religieux de Saint-Anthoine à « Napele. Parmy lesquelles lettres transsfixées unes lettres « de feue ma Dame Jehanne duchesse de Brabant, par « lesquelles elle commet et ordonne en l'absence de mon-

« dit seigneur, le duc son mary, plusieurs de ses conseil-
« lers et nobles avec aulcunes bonnes gens, bourgeois de
« Brouxelles, pour oyr ladicte confession, en leur mandant
« de sceller avec elle lesdictes lettres. En tesmoing de
« vérité données les deux lettres, le xvj° jour de janvier
« mil ccc lxvij (1368 n. st.) signé par le Merchier. »

Ch. P.

EXTRAITS SOMMAIRES DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE NUMISMATIQUE BELGE.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 1850, A LOUVAIN.

Présents : MM. Chalon, *président*,
Piot, *secrétaire*,
Goddons, *trésorier*,
Cuypers,
De Coster,
Everaerts,
Guioth,
Justen,
Meynaerts,
Pinchart.

La rédaction du procès-verbal de la séance précédente est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Van Miert fait connaître qu'il ne pourra assister à la réunion.

M. le président rappelle que l'assemblée est convoquée pour décider s'il faut continuer la publication de la *Revue de la numismatique belge,* dont le tome V vient de paraître.

Afin de la mettre à même de prendre une détermination à ce sujet, il donne un court aperçu de la situation financière de la Société. L'assemblée l'ayant jugée favorable,

autorise, à l'unanimité, le bureau et le comité de rédaction, à entreprendre la publication du tome VI de la *Revue*.

M. le président pense que, eu égard à l'état de ses finances, la Société pourra poursuivre la publication des monographies des monnaies belges du moyen âge. Il ajoute que M. Serrure paraît disposé à faire publier par la Société sa monographie des monnaies des comtes de Namur.

L'assemblée décide à l'unanimité que le bureau invitera M. Serrure à vouloir bien lui remettre le manuscrit de son travail, de manière à ce que l'impression en soit commencée immédiatement, et au plus tard avant la réunion qui aura lieu le premier dimanche du mois de juillet prochain.

Sur la proposition de M. Guioth, la première réunion extraordinaire est fixée à Hasselt.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES.

M. de Coster soumet à l'assemblée plusieurs monnaies provenant d'un dépôt trouvé à Malines, en 1848. A ce propos il donne lecture d'un mémoire dans lequel il développe son opinion sur les monnaies noires et blanchies. Une discussion s'engage sur cette opinion, discussion à laquelle M. le président et le secrétaire prennent successivement part. La Société remercie M. de Coster de sa communication, qui sera insérée dans la *Revue*.

M. Pinchart expose que l'on s'est exclusivement occupé jusqu'ici des monnaies et des médailles sous le rapport numismatique, et qu'on en a négligé l'étude au point de vue de l'art. Il se propose donc de donner, dans la *Revue*, une suite d'articles biographiques sur les graveurs belges, dans

lesquels il appréciera leurs productions sous le rapport de l'art. Comme échantillon de son travail, il donne lecture de la biographie de Jean Heylen, graveur de sceaux du xve siècle. Cette notice sera insérée dans la *Revue*.

Il termine en engageant toutes les personnes qui connaissent des particularités sur les graveurs ou sur leurs travaux de vouloir bien lui en faire part.

M. Cuypers fait voir à l'assemblée les résultats auxquels il est parvenu pour obtenir des empreintes de *gutta percha*. « Il faut, » dit-il dans une note qu'il communique à ce sujet, « faire fondre cette gomme dans l'eau bouillante « jusqu'à ce qu'elle soit amollie ; puis on en prend une « quantité en rapport avec la médaille ou la monnaie à « reproduire, et on l'aplatit sur une surface polie. On pose « ensuite la gutta ainsi préparée sur la pièce que l'on place « dans un cercle de fer ou de cuivre d'une épaisseur double « de celle de la pièce. On recouvre le cercle d'une plaque de « plomb et on met le tout dans une presse. Après l'avoir « laissé refroidir quelques secondes, on peut retirer l'em- « preinte qui est alors aussi dure qu'un cliché d'étain. Pour « avoir le moule en creux d'un sceau ou de tout autre objet « composé d'une matière qui ne pourrait pas résister à la « pression, on le fait à la main. On peut aussi, au moyen de « cette gomme, obtenir des empreintes en relief ayant la « couleur et le brillant du métal : il suffit de saupoudrer « d'or, d'argent ou de bronze la gutta qui sort du moule et « celle destinée à reproduire le relief, afin d'éviter qu'il y « y ait adhérence. On place le tout sous la presse comme « pour obtenir les empreintes. » M. Cuypers montre quelques essais de ce genre et tous les membres sont unanimes

pour reconnaître que jusqu'ici on n'a pas encore trouvé de meilleur moyen pour reproduire exactement le relief des médailles et monnaies, avec le poli et le brillant du métal. L'assemblée témoigne à M. Cuypers l'intérêt qu'elle prend à ces heureux essais, et accueille avec plaisir l'offre qui lui est faite de donner dans la *Revue* les empreintes de toutes les monnaies et essais de monnaies du royaume de Belgique.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Perreau, de Tongres, par laquelle il annonce qu'il s'occupe activement avec M. Petit de rédiger le catalogue des monnaies liégeoises, et invite tous les membres de vouloir lui communiquer la description de celles non décrites par de Renesse.

Le Secrétaire, Ch. Piot.

Le Président, R. Chalon.

MÉLANGES.

Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France, par Benjamin Fillon, membre correspondant de la société des antiquaires de France, etc., etc. Fontenay-Vendée. Robuchon, imprimeur-libraire; Nairière-Fontaine, libraire. 1850, in-8°.

Ce volume, qui vient de paraître, contient, dans un cadre assez restreint, une véritable histoire des monnaies royales françaises, qui se fait lire avec intérêt. Sans doute M. Fillon a les plus grandes obligations aux travaux disséminés dans la *Revue* de MM. Cartier et de la Saulsaye; mais, s'il a fait faire à la science peu de découvertes nouvelles, il a certes le mérite incontestable d'avoir groupé les faits établis, avec ordre, méthode et clarté, et d'avoir fait jaillir de leur rapprochement des aperçus ingénieux et nouveaux.

Nous avons vu avec plaisir que M. Fillon adoptait sans réserve le système de la corrélation des types employés pour les sceaux et pour les monnaies; système si bien développé et si rationnellement établi par notre ami, M. Piot, dans le volume V de cette *Revue*.

Selon nous, un tort de l'auteur, tort qu'on lui passera plus difficilement encore en France qu'en Belgique, c'est d'avoir, dans un ouvrage de ce genre, laissé percer, d'une manière peu voilée, ses opinions politiques. M. Fillon est,

disons le mot, républicain. Ainsi, les orgies monarchiques de Louis XV, qui n'ont rien de commun avec la monnaie, que d'avoir coûté fort cher; les assignats vendéens, les faux louis de Quiberon, etc., etc., lui fournissent l'occasion de quelques pages mieux placées dans *le National* que dans un livre de numismatique. Une remarque que fait M. Fillon nous a cependant frappé par son originalité et, croyons-nous, par sa nouveauté, c'est que plus le pouvoir royal gagne en étendue et en force, et approche de la monarchie *pure*, plus on voit l'emblème de la croix se déformer, s'effacer sur la monnaie, pour disparaître enfin entièrement sous le règne de Louis le Bien-Aimé, des Pompadour et des du Barry.

Quant à l'exécution matérielle du livre, elle ne laisse réellement rien à désirer. Les imprimeurs de Fontenay-Vendée peuvent en remontrer à leurs confrères de la grande ville. Les jolies planches qui ornent ce volume sont dues au burin de E. Cartier fils. Cela dispense de tout éloge.

R. Ch.

Dans le courant du mois de mars 1850, un cultivateur de Lautenne, commune de Surice (province de Namur), a mis au jour, en labourant, une boite de cuivre, qui fut brisée par le soc de la charrue. Il n'en reste plus qu'un fragment.

Cette boite contenait : 1° une bague d'argent, très-forte, dite *chevalière*, d'un travail remarquable et ciselée à jour. Au-dessus est incrustée, dans un cadre octogone, une

médaille d'argent, module ordinaire, d'Antonin le Pieux au revers de Marc-Aurèle; elle est encadrée de manière à voir le revers; 2° deux médailles d'or, module ordinaire, de Probus; l'une au revers de VICTORIA. PROBI. AUG. Victoire couronnant un trophée; au pied, deux captifs. L'autre au revers de : SECURITAS. SAECULI. Femme assise; à l'exergue : SIS. Toutes deux sont à fleur de coin.

Je dois cette précieuse découverte à l'obligeance de Mme la baronne de Cartier d'Yve, qui possède une ferme à Lautenne, et qui s'est empressée de me faire hommage de ces objets antiques pour en orner ma collection.

Depuis vingt-cinq ans on a trouvé, dans la province de Namur, une quantité prodigieuse de médailles romaines de différents modules, mais, à ma connaissance, pas une d'or, sauf celles-ci.

B'n de Pitteurs de Budingen.

La numismatique a perdu dans les derniers mois deux amateurs bien connus.

D'abord M. Von Posern-Klett, ancien membre du conseil de régence de Leipzig, est décédé dans cette ville. M. Von Posern était un des numismates les plus zélés et les plus éclairés de l'Allemagne. On sait qu'il avait commencé, en 1846, la publication d'un grand ouvrage sur les monnaies de la Saxe : *Sachsens Münzen im Mittelalter*, in-4° avec 46 planches; mais le volume qui a paru ne forme qu'une première partie et ne comprend que les *monnaies frappées par les villes et les établissements religieux*. Nous ignorons

si l'auteur avait achevé tout son travail et si quelqu'un pourra le mettre au jour.

M. Von Posern possédait une collection immense qui ne comprend pas moins de dix mille monnaies du moyen âge ! Il n'a pas voulu que ces trésors scientifiques, dont la réunion lui avait coûté tant de sacrifices et tant de peines, fussent perdus après sa mort ; il a légué tout son cabinet à sa ville natale en en confiant la direction au *Verein für*, etc., *Société pour la conservation des monuments historiques*.

Le 29 mai 1850 est décédé à Amsterdam, à la suite d'une longue maladie, M. J.-J. Becker, Bz. Si quelques numismates, comme d'autres collectionneurs ne sont pas exempts de certaine originalité, pour ne pas dire de certain ridicule, M. Becker, il faut l'avouer, méritait de bien loin la palme. Tous ceux qui l'ont approché rendront justice sous ce rapport à sa mémoire. Mais cela n'empêchait pas que M. Becker fût un des numismates les plus éclairés de la Hollande. Il a été un des premiers qui ne se soit pas tenu à recueillir servilement les médailles décrites par Van Mieris et Van Loon ; il avait osé embrasser la numismatique générale, et avait acquis dans les différentes parties des connaissances étendues.

M. Becker laisse des suites assez nombreuses tant en médailles grecques et romaines qu'en monnaies du moyen âge, en médailles et en monnaies obsidionales. Le tout sera probablement vendu publiquement.

C.-P. S.

On croyait assez généralement que les premiers esterlins anglais imités par les seigneurs de notre pays étaient ceux d'Édouard Ier. M. Thomsen, le savant directeur du cabinet royal de Danemark, vient de communiquer à la *Revue anglaise de numismatique* (*the Numismatic Chronicle*, *July* MDCCCL) la description et les dessins de quinze esterlins aux types de Henri III, qu'il croit avoir été contrefaits dans les Pays-Bas. Quelques-unes de ces curieuses monnaies ne laissent aucun doute à cet égard.

Ainsi le n° 6. Tête de face couronnée, dans un cercle perlé : HENRICVS REX III'.

Rev. Croix ordinaire des esterlins de Henri III : CIVI | CVN | REN | CIS | . *Civitas Cunrensis ;* Cunre dans l'Overyssel. M. Verachter avait fait connaître un esterlin d'un Henri, comte de Cunre, au type d'Édouard.

Les nos 3 et 4 avec la légende HENRICVS COMES pourraient bien appartenir également à un comte de Cunre.

Le n° 7. Tête de face, etc. : SALVE REGINA MAD...

Rev. CIVI | TAS | CON | REN,

Et le n° 7a même avers.

Rev. COI | CVN | REN | CIS | (*comitis Cunrensis*), appartiennent indubitablement à cette localité.

Le n° 7b, même avers. *Rev.* CIVI | TAS | SVL | IEN | . M. J.-F.-G. Meyer a donné dans le Ve volume de cette Revue, la description d'une monnaie d'Étienne, seigneur de Zuylen, et une note sur cette famille, à laquelle nous renvoyons le lecteur.

Le n° 8. HENRICVS I... III. *Rev.* WIL | LEM | TRN | EMI. Arnheim, en Gueldre.

Voici les légendes des autres pièces ; nous les soumettons à la sagacité des numismates.

N° 1. HENRICVS REX IBII'— SET | NVI | LVN | DON | .

N° 2. . . . . II' — LT | CMI | RIL | VND | .

N° 3. HENRICVS COMES—DTV | IOR | LVN | DEN | .

N° 4ª. HENRICVS REX III' — HEN | RIC | VNI | NEN | .

N° 4ᵇ. . . . . — BIR | NEI | TOL | CRL | .

N° 4ᶜ. . . . . —WTL | TER | ONC WTL | .

N° 5. BERNHTRDV IIR — REN | TVD | ONL | VND | .

N° 9. STLVE REGINT — IVI | CIVI | LON | DON | .

N° 9ª. . . . . — E. . | RIE | IEN | INI | .

R. Cu.

Dans un dépôt d'esterlins découvert à Kirkcudbright et sur lequel une notice lue à la Société de Numismatique de Londres, le 28 mars 1850, est insérée au n° XLIX de la Revue anglaise (*Numismatic Chronicle*), il se trouvait, parmi une assez grande variété d'esterlins aux types d'Édouard,

imités en Belgique, la pièce suivante que nous croyons inconnue dans toutes les collections du pays.

Tête de face couronnée de trois roses : G. COMES FLANDRIE. — *Rev.* croix cantonnée de 12 globules : MON | ETA | DOV | VA·Y· | . (Douai).

Il nous aurait été agréable de pouvoir donner le dessin de cette pièce, et nous l'aurions reproduit s'il avait été dans la Revue de M. Akerman.

R. Ch.

M. Wiener, graveur de la nouvelle monnaie du roi Léopold, qui avait concouru pour le modèle de la médaille destinée à l'exposition de l'industrie à Londres, en 1851, vient de remporter un des six prix offerts par la Société anglaise. Le nombre des concurrents était d'environ deux cents.

R. Ch.

La Société des Bibliophiles belges, à Mons, et la Société des sciences du Hainaut se sont réunies dans la pensée de faire frapper une médaille à la mémoire du baron de Reiffenberg, né à Mons, en 1797. Cette médaille coûtera, aux souscripteurs, 5 francs. On peut souscrire chez l'éditeur de la Revue où une liste a été déposée, et chez le secrétaire de la Société de Numismatique, faubourg de Namur.

R. Ch.

M. Lecarpentier de Honfleur désire compléter sa collection de pièces anglo-françaises de Henri V ; il fait un appel

aux amateurs qui voudraient lui céder de ces pièces en échange ou autrement.

J. L.

Nous apprenons, avec une vive satisfaction, que M. Fred. Verachter vient de mettre sous presse son *Histoire monétaire de la ville et du marquisat d'Anvers*. Nous sommes persuadé que ce beau travail, fruit de longues et consciencieuses recherches, sera digne en touts points de la haute réputation de son savant auteur. L'ouvrage de M. Verachter formera deux forts volumes in-4°.

R. Ch.

M. R. Chalon se propose de donner un supplément à ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, et il prie MM. les amateurs de lui faire connaître les pièces qui auraient été oubliées dans le premier volume.

En jetant un coup d'œil sur notre article concernant des monnaies d'Antoine de Bourgogne (*Rev.* t. I, p. 247), nous nous sommes aperçu d'une interprétation erronée que nous avons donnée aux lettres D. L. M. B. que nous avons interprétées de la manière suivante : D*ux* L*imburgiæ*, I*mperii* M*archio*, B*rabantiæ*. Il faut tout bonnement lire : D*ux* L*i*M B*urgiæ*.

Ch. P.

CORRESPONDANCE.

Bruxelles, le 31 octobre 1850.

MESSIEURS,

Les recherches infatigables de M. de la Fontaine viennent de faire découvrir enfin l'atelier monétaire de *Méraude,* qui semblait destiné à rester longtemps encore une énigme désespérante.

M. De Coster, en vous faisant part de cette heureuse nouvelle, vous donne aussi quelques détails sur Marie d'Artois, comtesse douairière de Namur, et vous communique deux monnaies frappées à Méraude, par elle et par Guillaume, son fils.

Ces intéressantes pièces, que j'ai eu le plaisir de réunir à ma collection, ne sont pas les seules que Marie et Guillaume aient frappées à Méraude; je possède encore une monnaie de billon de Marie, au type de l'esterling au château, et une monnaie noire de Guillaume Ier, presque semblable à celle de M. de Reichel.

Comme il me semble utile de rassembler autant que possible les documents de même nature, je vous envoie ci-joints les descriptions et les dessins de ces deux monnaies :

1° Marie d'Artois : *Av.* ✠ MONETA MERAV . . . Château brabançon. — *Rev.* ✠ MARIA DE . . . M . . . Croix large.

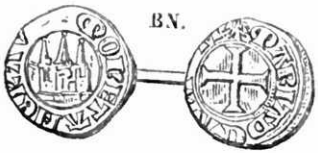

BN.

2° Guillaume Ier, comte de Namur. *Av.* ✱ G...LS COMES × NAMVRC. Dans le champ MER / ADE en deux lignes séparées par un trait. — *Rev.* : MONETA ...ERAVDEN ∗.

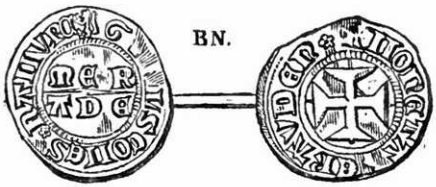

BN.

Cte de Robiano.

MÉLANGES.

Notice historique sur l'ancien chapitre impérial de chanoinesses à Thorn, dans la province actuelle de Limbourg. Gand, F. et E. Gyselynck, imprim. et lith., 1850, in-8°.

L'activité de M. Wolters est inépuisable. A peine avons-nous parlé de ses publications sur le comté de Reckheim et sur la commanderie des Vieux-Jones, dans lesquelles la numismatique a eu sa part, qu'il vient de publier son *Codex diplomaticus* des comtes de Loos, et la notice dont nous venons de transcrire le titre. Dans cette dernière publication il y a un chapitre consacré aux monnaies des abbesses de Thorn. En recherchant l'origine du droit de battre monnaie que les abbesses ont exercé, l'auteur a été convaincu que ce droit ne fut exercé que depuis l'admission du chapitre de Thorn comme membre de l'Empire.

Les premières monnaies de Thorn, publiées par M. Wolters, appartiennent à Marguerite de Brederode, abbesse de 1531 à 1577; et il a la certitude qu'il n'en existe pas de plus anciennes, puisque, dit-il, le *fasciculus documentorum* du chapitre n'en cite pas d'antérieures au règne de Charles-Quint. Kœhler, dans ses *Münz-belustingung*, t. V, en avait déjà fait connaître quelques-unes appartenant à cette abbesse et qui diffèrent de celles publiées dans la notice en question. Les autres monnaies, gravées par M. Wolters, sont frappées

par Anne de la Marck, morte le 10 janvier 1631. Il y a ajouté plusieurs documents intéressants pour la numismatique de Thorn.

Ch. P.

Notice historique sur l'ancien comté de Hornes et sur les anciennes seigneuries de Weert, Wessem, Ghoor et Kessenich. Gand, F. et E. Gyselynck, imp. et lith., 1850, in-8°.

M. Wolters est encore auteur de cette nouvelle notice. Après avoir parlé des seigneurs de Hornes, il entretient ses lecteurs des monnaies qu'ils frappèrent en leur qualité de seigneurs de Weert et de Wessem. Les espèces qu'il fait connaître sont de Guillaume IV, de Guillaume V, de Guillaume VI et de Philippe de Montmorency. Nous ajouterons que quelques-unes de ces monnaies ont déjà été publiées dans la généalogie des comtes de Hornes, par M. Goethals.

Les seigneurs de Kessenich ayant également frappé monnaie, M. Wolters fait connaître vingt-quatre de leurs espèces imitées et parfois copiées des monnaies de leurs voisins. Ils poussèrent l'audace si loin, qu'ils copiaient presque servilement les monnaies noires des comtes de Namur.

En somme, sans être numismate, M. Wolters rend de grands services à la science en publiant des monnaies fort peu connues et par conséquent fort peu étudiées. Les renseignements généalogiques qu'il donne sur ces seigneurs seront également appréciés par les numismates.

Ch. P.

En publiant les deniers de Bruxelles et de Nivelles, trouvés à Betekom [1], nous disions que les Mémoires de la Société archéologique de Saint-Pétersbourg venaient de faire connaître une variété du premier de ces deniers. M. de Kœhne en donne, dans le dernier cahier du recueil qu'il dirige, une explication toute différente de la nôtre [2]. Il ne veut pas reconnaître sur cette monnaie le nom de sainte Gudule ni la ville de Bruxelles dans *Bruocsella* [3], et il donne cette monnaie à Bruesal, petite ville qui faisait anciennement partie du diocèse de Spire. Sur l'exemplaire qu'il a publié il lit : BRV̅OC, qui fait BRVOCHS*al.* et les lettres S (barrée) GEP que nous avons expliquées par S*ancta* GE*dula* P*atrona,* doivent être lues, selon lui, EPSG (EP*iscopus* S*i*G*botus*), c'est-à-dire Sigbot, évêque de Spire, qui régna de 1039 à 1051, et qui reçut cet endroit en 1050 de l'empereur Henri III. Quant au nom d'Otgerus ou de Notgerus inscrit sur le revers de la monnaie, il se contente de faire observer qu'aucun des successeurs de Sigbot ne porta ce nom. « La monnaie en « question est bien, » ajoute-t-il, « du milieu du XIe siècle. »

Malgré toute notre déférence pour le nom et l'autorité de M. de Kœhne, nous croyons devoir persister dans notre première opinion.

La lettre S barrée, prise ici par erreur comme une abré-

(1) *Revue,* t. V, p. 76.

(2) *Mém. de la Société d'archéologie de St-Pétersbourg,* t. IV, p. 68.

(3) *Wir sind nich in stande,* dit-il, *solchen Erklärungsversuchen beizustimmen.*

viation des lettres SI, n'a jamais été employée pour indiquer une pareille abréviation; ainsi formée, cette lettre indique sur tous les monuments connus, non la suppression d'une lettre, mais d'un mot entier. C'est de cette manière que la lettre S barrée signifie tantôt *sanctus*, tantôt *sancta*, tantôt *sigillum*, etc. Nous croyons donc devoir persister à la regarder, sur la monnaie en question, comme l'abréviation de *Sancta* et non de *Si*. D'ailleurs l'apparition du nom du saint patron sur cette monnaie est toute naturelle; elle est conforme à bon nombre de monnaies de cette époque (1).

S'il nous était permis d'invoquer ici le type, nous dirions que, s'il a beaucoup d'affinité avec quelques monnaies frappées sous l'empereur Conrad II (1027-1039), il en a encore une plus grande avec les monnaies de Nivelles, en compagnie desquelles ces deniers furent trouvés. Une pareille ressemblance indique bien un voisinage ou au moins une parenté qu'il est difficile de nier.

Il est vrai que des monnaies au type de *Bruocsella* ont été découvertes dans le Nord avec des monnaies allemandes, mais, hâtons-nous de le dire, il y avait parmi elles aussi des monnaies belges ; et à ce titre on peut tout aussi bien les attribuer à la Belgique qu'à l'Allemagne. Le dépôt découvert en Belgique présente des caractères tout différents. Exclusivement composé de monnaies originaires de la Belgique, celui-ci ne renfermait aucune monnaie étrangère ou allemande; comment pourrait-on donc supposer que le propriétaire du trésor se fût borné à recueillir uniquement des monnaies allemandes originaires de l'ate-

(1) Le saint, patron de Bruesal, était saint Pierre.

lier de Brucsal pour en composer au moins la moitié du dépôt? Cette supposition nous semble tellement impossible, que nous ne croyons pas devoir insister davantage sur ce point. Si ces monnaies étaient de Brucsal, on aurait dû au moins y trouver quelques monnaies allemandes, et nous pouvons donner l'assurance positive qu'il n'y avait pas une seule monnaie étrangère à la Belgique.

Cette considération seule nous semble déjà assez puissante pour nous autoriser à revendiquer les monnaies en question pour la ville de Bruxelles.

Allons cependant plus loin, et interrogeons les documents.

On sait, d'après les chartes, que la monnaie de Bruxelles existait en 1071 (1), tandis que le témoignage monétaire le plus ancien, invoqué par M. de Kœhne en faveur de Brucsal, est seulement de 1722.

Une autre considération qui n'est pas moins importante, c'est l'orthographe. Dans une charte de l'année 966, imprimée par Miræus, Bruxelles est écrit *Bruocsella*, absolument comme sur nos monnaies, tandis qu'une pareille manière d'écrire n'a jamais été adoptée pour Brucsal, comme nous allons le prouver les documents à la main.

L'*Analista saxo* écrit, à l'année 1002, *Brusele* (2). Adelbold, évêque d'Utrecht, mort en 1027, écrivit dans la vie de l'empereur Henri II *Brussele* (3). Dans la vie de Burchard,

(1) Gresquière, p. 102.

(2) Pertz. *Monumenta script.*, t. VI, p. 650. — On n'est pas d'accord sur l'époque pendant laquelle cet écrit fut composé.

(3) *Ibid.*, t. IV, p. 687.

évêque de Worms, mort en 1025, on écrivit *villa quæ dicitur Bruchsella*. La vie de cet évêque fut composée immédiatement après sa mort. En 1214 on écrivit *Bruchsella* (1) et en 1299 *Bruchsellen* (2).

Ainsi nulle part l'orthographe *Bruocsella* n'est admise pour désigner Bruesal, tandis qu'elle l'est bien positivement pour Bruxelles.

On nous objectera peut-être la lecture proposée par M. de Kœhne : BRVOCHS*al.*; nous ferons observer que tous les exemplaires trouvés en Belgique, comme ceux qui sont dans le cabinet de M. Thomsen, à Copenhague, portent bien lisiblement BRVOCSELLA. S'il existe une ou deux variétés dans cette orthographe, elle ne peut détruire, nous semble-t-il, la bonne orthographe admise sur tous les deniers de coins différents trouvés à Betekom, et qui est la vraie orthographe de Bruxelles, telle qu'elle fut admise à l'époque où ces monnaies furent frappées. Pourrait-on, par exemple, conclure d'une autre variété donnée par M. de Kœhne BRO$\overset{\text{E}}{\underset{\text{HS}}{\text{V}}}$PH que cette monnaie appartient encore à une autre localité qui aurait plus ou moins d'affinité avec cette singulière orthographe, due, peut-être, au hasard, ou à l'ignorance du graveur ?

Une pareille supposition nous semble impossible, et il nous semble plus impossible encore d'admettre que *Bruocsella* signifie Bruesal.

Ch. P.

(1) Gudenus, *Sylloge variorum diplomatum*, p. 91.

(2) Gerbertus, *Hist. nigræ Sylvæ*, t. III, p. 240.

Nous avons publié, dans le tome III de cette *Revue*, page 70, une médaille de Françoise-Christine, abbesse de Thorn, sans pouvoir expliquer la lettre S, initiale du nom du graveur. A la page 270 du même volume nous avons déclaré nous refuser à attribuer cette médaille à l'excellent graveur hollandais S. J. H. Schepp, parce qu'elle est loin d'avoir la perfection qu'ont les productions connues de cet artiste.

Depuis lors, M. Henri Hirsch, de Munich, a eu l'obligeance de nous informer que la médaille de l'abbesse de Thorn est l'œuvre d'un artiste bavarois, Schæffer, de Munich, contemporain du célèbre Schega. Ce même Schæffer a gravé la suite des *Électeurs palatins,* composée de trente pièces, dont on trouve une description dans l'ouvrage de Frédéric Exter, intitulé : *Versuch einer Samlung von Pfalz. Münzen und Medaillen.* Zweibr. 1766-75, 2 vol. in-4to. M. Hirsch nous écrit qu'il n'a pas cet ouvrage sous la main, mais il croit que la médaille de Françoise-Christine s'y trouve également. Parmi les doubles du cabinet royal de Munich, qui ont été vendus en 1838, il y avait un exemplaire de cette médaille qui figurait au catalogue où il était porté sous le n° 3577.

C. P. Serrure.

Nous avons cité, à la page 215 du volume V de cette *Revue,* deux de nos compatriotes qui furent maîtres généraux de la monnaie de Savoie à la fin du xive siècle et au commencement du xve. Dans l'*Histoire de la ville de Metz,*

par les Bénédictins [1], nous voyons qu'un *Jehan Colin, de Mailline,* fut chef monnayeur de la ville de Metz depuis le 4 mars 1413 jusqu'en 1435. Ce personnage est très-probablement Jean Colin de Malines. La ville de Metz passa avec lui, en 1415, deux marchés, l'un pour la fabrication de la monnaie d'argent et l'autre pour celle de la monnaie d'or. En 1425, le premier de ces traités fut renouvelé pour dix ans.

Le successeur de Jean Colin de Malines, dans la maîtrise de la monnaie, fut André de Bergues, avec lequel la ville passa un marché pour la fabrication de ses monnaies, pendant dix années consécutives, à partir du 22 février 1435. Mais il paraît que dès le 15 décembre 1439, Claude de Steghen lui succéda.

Voilà trois noms qui indiquent évidemment des Belges.

Les Bénédictins ont donné dans leurs *Preuves* les actes que nous venons de mentionner, et M. De Saulcy, dans ses *Recherches sur les monnaies de la cité de Metz*, les a rappelés.

C. P. Serrure.

MM. les amateurs qui auraient quelques renseignements à donner sur le médaillon de Cesilia Veeselar et sur le personnage de ce nom (*voir* pl. VI, fig. 3), sont priés de les communiquer à la *Revue*.

C. P. Serrure.

[1] Les Pères D. J. François et D. Nicolle Tabouillot. Metz, 1769-1790, 6 vol. in-4°. — T. IV, p. 711 et t. V, p. 21. *Preuves.*

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

ASSEMBLÉES DE LA SOCIÉTÉ DE NUMISMATIQUE BELGE.

(Séance du 7 juillet 1850, à Bruxelles.)

Présents : MM. Lelewel, *président d'honneur*,
Chalon, *président*,
Piot, *secrétaire*,
Goddons, *trésorier*,
De Coster,
De Jonghe,
Everaerts,
Gaillard,
Jonnaert,
Louis,
Meyers,
Meynaerts,
Pinchart,
Van Miert.

La rédaction du procès-verbal de la séance précédente est approuvée.

Il est donné lecture des lettres de MM. Herry, de Louvain, et Guioth, de Hasselt, par lesquelles ils font connaître qu'ils ne peuvent assister à la séance.

M. le trésorier fait son rapport sur l'état financier de la Société. Le compte est approuvé.

Le secrétaire donne lecture de son rapport sur la situation de la Société. A la fin de ce rapport se trouve la liste des ouvrages envoyés à la Société pendant l'année courante :

De la part de l'Académie royale des sciences, lettres et arts de Belgique :

Le Docte, *Mémoire sur la chimie et la physiologie végétale et sur l'agriculture*, in-8°.

Le même, *Exposé sur l'agriculture luxembourgeoise*, in-8°.

Eenens, *Mémoire sur la fertilisation des landes*, in-8°.

Annuaire de l'Académie pour 1850, in-12.

Bulletins de l'Académie, in-8°.

Les t. XXIII et XXIV des *Mémoires de l'Académie*, in-4°.

De la part de la Société archéologique de Namur :

Trois livraisons du tom. 1er des *Annales*, gr. in-8°.

Statuts de la Société, gr. in-8°.

Rapports sur la Société, gr. in-8°.

De la part de la Société littéraire de Tournai :

Les Mémoires et Tablettes, publiés par cette Société, in-8°.

De la part des auteurs :

John Lee, *Antiquarian reserches in the Ionian islands in the year* 1812, in-4°, avec pl.

E. Cartier, *Dernier mot sur le type Chartrain*, in-8°, avec pl.

Les deux premières livraisons de la *Revue de numismatique*, publiée par M. Cartier et de la Saussaye, 1849, in-8°, avec pl.

Le Messager des sciences historiques, in-8°, avec pl.

Le secrétaire donne ensuite lecture d'une lettre de M. Serrure par laquelle il annonce que la *Monographie des monnaies des comtes de Namur* n'est pas encore terminée.

M. le président consulte l'assemblée pour savoir s'il faut remettre la publication des *Monographies des monnaies du moyen âge* jusqu'à ce que le manuscrit de M. Serrure soit complet, ou s'il faut faire des démarches près de M. de Lafontaine, qui semble disposé à livrer son travail sur les monnaies des comtes et ducs de Luxembourg. Sur la proposition de M. l'abbé Louis, l'assemblée s'en réfère entièrement au bureau, et lui donne les pouvoirs nécessaires pour entreprendre telle monographie qu'il jugera convenable.

MM. Jonnaert et Gaillard demandent qu'une réunion de la Société soit tenue à Gand, après celle qui aura lieu à Hasselt. L'assemblée déclare qu'elle satisfera très-volontiers au désir exprimé par ces deux membres, et fixe la réunion à Hasselt, au 18 du mois d'août prochain.

On procède au renouvellement annuel du bureau, au scrutin secret. Le dépouillement donne :

Président : M. Chalon.

Vice-président : M. le Cte de Robiano.

Secrétaire : M. Ch. Piot.

Trésorier : M. Goddons.

L'assemblée, par acclamation et sans scrutin, invite la commission de la *Revue* à continuer cette publication.

Le secrétaire expose les motifs qui l'engagent à soumettre à l'assemblée un règlement pour les tirés à part demandés par les auteurs d'articles insérés dans la *Revue*. Il en donne lecture. Chaque article est discuté séparément. Enfin, le règlement est adopté comme suit :

I

L'auteur d'un article inséré dans la *Revue de la numismatique belge* a droit à quinze exemplaires tirés à part sur le même papier que celui de la *Revue*, sans titre, ni couverture imprimée.

Le bureau n'en pourra pas accorder *gratis* un plus grand nombre, sans le consentement exprès de la Société.

II

Les auteurs auront la faculté de faire tirer à part un plus grand nombre d'exemplaires de leurs articles en payant à l'imprimeur une indemnité comme suit :

Pour 12 exemplaires d'une feuille d'impression, ½ feuille ou ¼ de feuille	fr.	» 60
Pour 25 exemplaires id.		1 25
Pour 50 id. id.		2 50
Pour 100 id. id.		5 00
Pour la composition d'un titre ou d'une couverture imprimée		3 00
Pour le tirage et le papier du titre ou de la couverture, par exemplaire.		» 04
Pour les planches, par exemplaire.		» 02

Ils sont tenus d'inscrire sur leur manuscrit le nombre de tirés à part qu'ils désirent.

III

L'imprimeur se charge d'envoyer les exemplaires à l'auteur contre remboursement.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES.

M. Gaillard présente à l'assemblée les dessins de soixante petits deniers de Flandre, dont plusieurs sont inédits. Il se propose, dit-il, de faire un travail spécial sur ce genre de monnaies, et de le publier dans la *Revue* lorsqu'il aura réuni tous les matériaux nécessaires. Il prie les numismates, possesseurs de monnaies dont il n'a pas les dessins, de les lui communiquer.

M. Pinchart donne lecture de quelques notes recueillies pour une biographie qu'il se propose de faire de Jacques Jongelinck, sculpteur et graveur de sceaux.

M. le capitaine Meyers communique une monnaie qui provient du dépôt trouvé à Maestricht, dont il a déjà été parlé dans la *Revue*, tom. Ier, pag. 388; tom. II, pag. 16. Cette monnaie porte :

Av. Édifice à trois tours surmontées chacune d'une croix et posées sur un arc perlé. La tour du milieu est entre deux perles.

Rev. ... EFRIDV (*Godefridus*). Croisette légèrement pattée et rayonnée, inscrite dans une autre croix entourée d'un grènetis. (Pl. XI, fig. 1.)

« Le nom de *Godefridus*, dit M. Meyers, est certainement le nom du prince qui fit frapper cette monnaie. D'après les dates qui ont été assignées aux monnaies déjà déterminées du dépôt dont cette pièce provient, deux pays pourront se la disputer; elle peut appartenir à Godefroi, comte de Namur (1105-1139), ou à un des trois Godefroi qui se sont succédé dans le duché de Lothier de 1106 à 1190. Je crois, pour ma part, que cette monnaie appartient au

Brabant, et de plus qu'elle est frappée à Anvers. Voici les raisons sur lesquelles je me fonde : une monnaie frappée par Henri II, duc de Brabant, a été publiée dans la *Revue* (tom. III, pl. I, fig. 4); elle fut frappée à Anvers comme l'indique la légende : ANVEPS; son avers porte trois tours isolées d'une forme analogue à l'édifice figuré sur ma monnaie. Or, cet édifice est, à ne pas en douter, le signe local de l'atelier d'Anvers; je crois donc qu'on pourra attribuer au même atelier la monnaie en question empreinte d'un édifice semblable. »

Ensuite, M. Meyers communique l'empreinte et la matrice d'un sceau inédit de Chauny (département de l'Aisne, en France). Nous donnons ci-dessous le dessin de l'empreinte et la coupe du sceau de cuivre :

Ce sceau, remarquable sous le rapport des costumes et du type, appartient très-probablement au XIIe siècle. On peut expliquer la scène y figurée de la manière suivante : Le mayeur de la commune à cheval tient de la main droite la verge de la justice ; il est suivi d'un homme armé d'une hache (probablement le bourreau) et de plusieurs gens armés de lances et de haches, au milieu desquels se trouve un homme aux cheveux hérissés. C'est, à ne pas en douter, un criminel qui est conduit au lieu du supplice. La matrice du sceau, parfaitement conservée, est de cuivre, et porte pour légende sur un bord en biseau : SIGILLVM · MAIORIS · COMMVNIONIS · DE · CHAVNI.

Le secrétaire communique ensuite une lettre d'un membre de la Société qui désire garder l'anonyme, par laquelle il le prie de vouloir donner lecture à la Société d'un article sur les poids anciens.

Il est décidé que cet article sera inséré dans la *Revue*. (*Voir* plus haut à la pag. 399.)

M. le président déclare la séance levée.

Le Président,

R. Chalon.

Le Secrétaire,

Ch. Piot.

FIN DU TOME SIXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

Pag.

Notice sur une monnaie d'or de Leuvigilde, par M. Meynaerts... 1

Notice sur quelques monnaies frappées à Louvain et ailleurs, sous Philippe le Beau, par M. De Coster..... 5

Numismatique limbourgeoise. — Une monnaie de Fauquemont, par M. A. Perreau..... 12

Recherches sur les hôtels des monnaies du Brabant septentrional, par M. C.-R. Hermans..... 15

Notice sur les monnaies des barons de Perwez, par M. J.-F.-G. Meyer. 40

Notice sur un dépôt de monnaies trouvé dans la province de Namur, par M. Ch. Piot..... 56

Monnaies frappées par la ville de Ruremonde (2e article), par le même..... 75

Monnaies frappées dans la seigneurie d'Oyen, par M. C.-R. Hermans. 89

Notice sur les monnaies belges frappées depuis 1832 jusqu'à 1850, par M. Prosper Cuypers..... 97

Catalogue des méraux, des médailles et des jetons des chapitres, des corporations et des familles de l'ancien pays de Liége, par M. J. Petit de Rosen..... 121

Notice sur un repoussé frappé en l'honneur de saint Job, vénéré à Wesemael, par M. Ch. Piot..... 146

Graveurs de médailles et de monnaies. — Jean-Henri Simon, par M. Guioth..... 149

Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de monnaies, de sceaux et de médailles, nés en Belgique. — Jean Heylen, par M. A. Pinchart..... 162

Notice sur une monnaie d'or de Pharnace II, par M. Meynaerts.... 209

Le monétaire Gerolf, par M. C.-P. Serrure..... 215

Notice sur un dépôt de monnaies de cuivre blanchies, du XIVe siècle, découvert à Malines, par M. De Coster..... 215
Réflexions sur les opinions monétaires de la *Revue de la numismatique belge,* par M. Alexandre Hermand..... 236
Réponse aux réflexions de M. Hermand, par M. Ch. Piot..... 304
Deux médailles frappées pour l'institution de la confrérie de St-Michel, par M. Ch. Piot..... 338
Deux monnaies inédites du comté de Namur, par M. De Coster... 353
Recherches historiques sur l'atelier monétaire de Hasselt, par M. A. Perreau..... 362
Premier supplément aux recherches sur les ateliers monétaires des Mérovingiens, des Carlovingiens et des empereurs d'Allemagne en Belgique, par M. Ch. Piot..... 366
Quelques monnaies inexpliquées, par M. R. Chalon..... 377
Une monnaie de Saint-Omer, par M. E. Jonnaert..... 385
Esterlins de Gui de Dampierre frappés à Damme. — Sa monnaie reçue par les gens du roi de France, par M. V. Gaillard..... 387
Jeton de François de Vienne, seigneur de Listenois, par M. J. 396
Poids, mesures et monnaies des anciens, par M. N..... 399
Biographie de Sigebert Waterloos, graveur de sceaux et médailles, par M. Al. Pinchart..... 407

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. Slangen, sur des monnaies trouvées à Reuver..... 179
Lettre de M. De Coster, sur des monnaies frappées au nom de Philippe le Beau, à Louvain, Malines et ailleurs..... 181
Lettre de M. le comte de Robiano concernant deux monnaies frappées à Méraude..... 438

MÉLANGES.

Attribution de trois deniers à Godefroi III, duc de Brabant.—Le fief de Reckheim possédé par des membres de la famille de Vlodorp, — Rectifications faites au catalogue des monnaies luxembourgeoises de M. de Robiano. — Découverte de monnaies belges

du xe et du xie siècle. — Dépôt de monnaies trouvé près de Cortenberg. — Médailles coulées à l'occasion de la révolution française de 1848. — Catalogue des monnaies liégeoises dressé par M. Perreau. — Deux monnaies des seigneurs de Heinsberg. — Monnaies trouvées dans la province de Namur. — Publication de M. P.-C.-G. Guyot de Nimègue. — Idem de M. Jonnaert. — Note sur un puff numismatique. — Ducats du prince Charles de Lorraine. — Fabricateur de faux sceaux 185

Publication de M. Benjamin Fillon. — Médailles et antiquités romaines trouvées à Lauteune. — Mort de M. Von Posern-Klett, de Leipzig, et de M. J.-J. Becker, d'Amsterdam. — Esterlins imités du type de Henri III, roi d'Angleterre. — Esterlin de Douai. — Prix remporté par M. Wiener, graveur. — Médaille à la mémoire du baron de Reiffenberg. — Monnaies de Henri V d'Angleterre demandées par M. Lecarpentier, de Honfleur. — Histoire monétaire de la ville et du marquisat d'Anvers, par M. Verachter. — Supplément aux *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut.* — Rectification de la lecture d'une monnaie d'Antoine de Bourgogne. 345

Publications de M. Wolters. — Deniers de Bruxelles du xie siècle. — Médaille de Françoise-Christine, abbesse de Thorn. — Monnayeurs belges à Metz. — Médaille de Cécile Veeselar..... 440

Extraits des procès-verbaux des assemblées de la Société de la numismatique belge :

Séance du 5 mai 1850 207

Séance du 7 juillet 1850..... 448

TABLE

DES PLANCHES ET DES FIGURES

AVEC

RENVOI AUX PAGES OU ELLES SONT EXPLIQUÉES.

Numéros des planches.	Numéros des figures.	Numéros des pages.
I	1	216
»	2	218
»	3	220
»	4	217
»	5	219
»	6	226
»	7	1
»	8	195
»	9	194
»	10	146
II	1 et 2	7
»	3 et 4	8
III	1	9
»	2 et 3	10
»	4	11
IV	1	51
»	2 et 3	52
»	4	55
»	5 et 6	185
V	1 à 5	58
»	6 à 15	59
VI	1	210
»	2	211
VI	3	447
»	4	596
VII		340
VIII		342
IX	1	366
»	2	367
»	3	369
»	4 et 5	368
»	6 à 10	371
»	11	372
»	12	371
»	13 et 14	372
»	15	374
IX	16 à 20	375
»	21 et 22	376
X	1 à 5	377
»	6 et 7	380
»	8	381
XI	1	452
»	2	385
»	3	437
»	4	385

C
1
C
4
C
2
C
5
C
3
AR
6
7
OR
AR
9
AR
8
AR
10

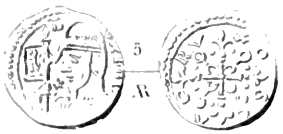

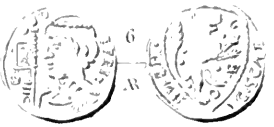

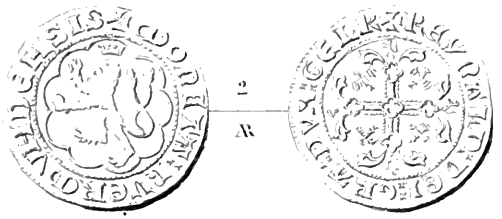

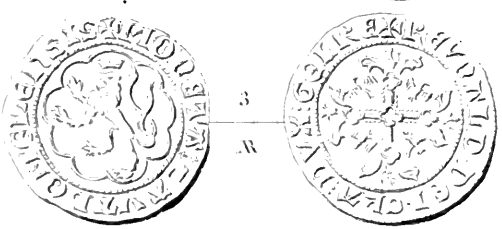

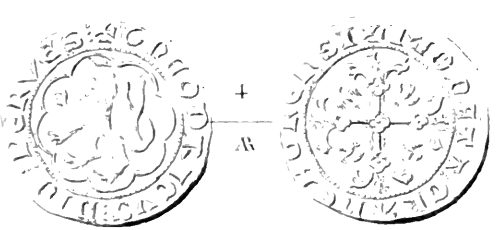

Imp. de la Cie Typographique

1

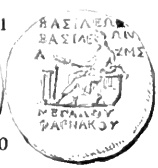

0

2

0

3

BR

4

AR

L. Gillet et Lucien Scrinzi

1
Æ.
2. Æ.
3.
4.
Æ.
ADRIANVS WATERLOS CONSIL ET MAG GENERAL MONETARVM IN BELGIO
PL.

Waterlos